Art 3 : Le Bureau

3.3 : Délégations de fonction

3.3.1~~3.3.4~~ : ~~Le Responsable~~ Le délégué ~~du~~ Scrabble Classique

3.3.2 ~~3.3.5~~ : Le délégué scolaire

3.3.3: Le délégué au développement du scrabble

Il sera notre interlocuteur entre le comité et la Direction du développement du scrabble.

3.3.4 ~~3.3.1~~ : Le Webmestre

3.3.5 ~~3.3.2~~ : Le Responsable des licences

3.3.6 ~~3.3.3~~ : Le Responsable arbitrage

3.3.7 : Responsable articles scrabblerama

En l'absence d'article, il rappelle au club concerné un mois et demi avant la date-butoir qu'il ne reste qu'une quinzaine de jours pour lui envoyer l'article
Il réceptionne les articles écrits par les clubs.
Au besoin, il effectue les modifications nécessaires.
Il envoie les articles à scrabblerama.

Art 6 : Compétitions

6.2 : Départementales

Un championnat départemental sera organisé ~~dans~~ pour chaque département. Il aura lieu lors de deux week-ends différents en fonction du jumelage suivant : Deux-Sèvres, ~~et~~ Vienne et Charente et Charente-Maritime seule.
Si un club est rattaché au comité alors qu'il n'appartient pas à l'un des quatre départements précédents, il sera rattaché au département le plus proche géographiquement.
A l'occasion de cette épreuve, le Comité attribuera les places allouées par la FFSc pour le championnat de France promotion. Si une année, ces championnats n'avaient pas lieu, les places pour le championnat de France promotion seraient attribuées par rapport aux résultats du simultané mondial.
Ces places seront réparties équitablement entre les 4 départements et les N5 et N6. Soit au moins les quatre 1er N5 et les quatre 1er N6. Après avoir pris les premiers de chaque série, et s'il reste des places, la liste est complétée avec les seconds des séries 5 et 6, en ajoutant, éventuellement, les joueurs les mieux classés du Simultané Mondial
La réservation de la salle sera effectuée par l'un des clubs du département où se déroule l'épreuve (club organisateur), et le responsable de l'épreuve (gestion des inscriptions, de l'arbitrage et du ramassage) sera issu du ou des département (s) jumelé (s). L'organisation de ces championnats départementaux ne doit pas pénaliser les joueurs du département souhaitant jouer.
Après imputation des différents frais liés à l'épreuve (~~salle~~, arbitrage, ~~coupes~~, ramassage…), les résultats financiers du championnat seront partagés par moitié entre le club organisateur et le comité.
La papeterie sera également rendue aux clubs lors de l'Assemblée Générale.

6.4 : Tournoi Homologué

Lorsqu'un club souhaite organiser un tournoi homologué, il doit remplir une demande d'homologation (imprimé disponible sur le site de la FFSc dans la rubrique « arbitrage ») et la transmettre au président du comité pour avis. La demande d'homologation signée sera transmise par le Président du comité à la FFSc et au club organisateur.

Le club organisateur devra :

- régler, ~~directement~~ une redevance à la FFSc et une autre à la trésorière du ~~au~~ comité qui lui enverra une facture (cf. annexe 1 Tarifs) ~~et~~,
- envoyer les tableurs d'arbitrage et les feuilles de DA au responsable arbitrage du comité
- envoyer les résultats à la fédération et au webmestre du comité

Les jumelages par internet sont réservés aux tournois homologués en 2 parties ou plus (cf. : RI de la FFSc).

Art 8 Arbitres :

Un arbitre doit disposer de stylo rouge et vert, d'un ordinateur, d'une imprimante et d'une cartouche d'encre afin de pouvoir imprimer les tableurs très utiles en cas de réclamation d'un joueur pour une erreur de score, et indispensable pour le Double Arbitre pour le pointage. Il doit avoir également Duplitop à jour.

8.1 Arbitre correcteur :

Le Comité encourage les clubs à former de nouveaux arbitres correcteurs avec l'aide du responsable d'arbitrage.

8.2 Arbitre régional :

Le Comité établit chaque année une liste des arbitres régionaux destinée à être communiquée à la FFSc.

Pour devenir arbitre régional il faut en informer la présidente du comité ou au responsable de l'arbitrage. Cet arbitre sera testé lors d'une épreuve fédérale tant à l'arbitrage qu'en DA.

~~Pour être arbitre régional il faut :~~

- ~~recevoir l'approbation du bureau du Comité après un test concluant.~~
- ~~arbitrer impérativement au moins une épreuve fédérale (Festival de La Rochelle inclus) par an.~~

Un arbitre régional doit arbitrer 2 épreuves homologuées dans l'année afin de conserver son statut. Soit 2 épreuves fédérales, soit 1 épreuve fédérale et un tournoi homologué (Festival de La Rochelle inclus)

8.3 Arbitre fédéral :

Pour devenir arbitre fédéral il faut déjà être arbitre régional, télécharger la fiche de candidature disponible sur le site de la fédé, la remplir et la transmettre soit à la présidente du comité soit au responsable arbitrage qui la transmet à arbitres@ffsc.fr